



FORMATION DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL (SST)

FORMATION 2017

Public

Tout salarié.

Objectifs

- Se situer en tant que sauveteur secouriste dans son entreprise
- Adopter la conduite adéquate en cas d'accident
- Se positionner en tant que préventeur dans son entreprise

Pédagogie

- Les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées par des méthodes d'enseignement et des techniques pédagogiques actives, effectuées, à partir de mises en situations, questionnements, analyse avec les participants suivies de démonstrations et d'ateliers d'apprentissage des gestes.

Évaluation et validation :

A l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfait aux épreuves certificatives du référentiel de compétences SST recevront un certificat de SST délivré par l'INRS.

Sa validité est fixée à 2 ans et conditionnée par le suivi d'une session de maintien d'actualisation des compétences (MAC) d'une durée de 7 Heures tous les 24 mois.

Intervenant :

Formateur certifié par la CARSAT Midi-Pyrénées

Durée

14 heures (2 jours)

Lieu

**ASTI 2A Avenue de l'Escadrille Normandie-Niemen
31700 BLAGNAC**

Des sessions peuvent être organisées à la demande au sein de l'entreprise pour des groupes de maximum 10 personnes.

Tarif

195 € HT par personne inter-entreprise

995 € HT pour un groupe de max 10 personnes intra-entreprise

Contact

Secrétariat : 05 34 63 84 31

Les plus :

Certification INRS

Documentation INRS fournie

Formation offrant un double rôle de secouriste et d'acteur en prévention dans l'entreprise.

Programme

Identifier le double rôle du SST : secouriste et acteur de prévention

Cerner le cadre d'intervention du SST

Comprendre l'intérêt de la prévention

Participer à une démarche de prévention

Articuler son action avec les acteurs de l'entreprise

Repérer en amont les dangers dans une situation de travail

Définir et mettre en œuvre des actions de prévention permettant de supprimer un danger

Rechercher les dangers persistants sur le lieu d'accident du travail pour protéger :

Connaître l'alerte aux populations

Reconnaître les dangers persistants éventuels

Supprimer ou isoler le danger sur le lieu de l'accident

Examiner faire alerter et informer :

Examiner la victime et choisir l'action adéquate par rapport à la situation.

Faire alerter ou alerter en fonction du dispositif d'alerte de la structure

Informar les personnes habilitées en cas d'accident

Alerter ou faire alerter (et informer) :

En fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, choisir la personne chargée de l'alerte, définir les éléments du message d'alerte, donner les consignes pour une transmission efficace de l'alerte et l'organisation de l'arrivée des secours extérieurs.

Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement à mettre en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou la personne chargée de la prévention dans l'entreprise.

Secourir :

Effectuer l'action appropriée à l'état de la victime en cas de saignement abondant, d'étouffement, de sensations pénibles et/ou de signes anormaux, de brûlures, d'une douleur qui empêche certains mouvements, de plaie qui ne saigne pas abondamment, si la victime ne répond pas mais qu'elle respire, si la victime ne répond pas et qu'elle ne respire pas. Mise en œuvre de la RCP et du défibrillateur automatisé externe.

Durée :

14 Heures (2 jours)